

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 10 JUILLET 2023 à 19H30

PROCES-VERBAL

Présents : Ludwig MONTAGNE, Maire ; Jean-Claude MANGANO, Conception JUNIQUE, Christian ROUCHON, Adjoints ; Alain BAYLE, Romain BOITEL, Annick DELANOÉ, Daniel FALCIN, Frédéric GIFFON, Sandra LADREIT, Cathy REYNAUD, Auriane ROUBI.

Absents excusés :

Mme Christelle PAPIN donne pouvoir à Mme Conception JUNIQUE
M. Florian CHANAL donne pouvoir à Mme Annick DELANOÉ
Mme Marike GRALER donne pouvoir à Frédéric GIFFON
M. Maxime BLACHON donne pouvoir à M. Ludwig MONTAGNE
Mme Carine BOISSY
M. Noël GREVE
Mme Josiane POMMARET

Président de Séance : Ludwig MONTAGNE, Maire

AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATIONS

ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE VOIRIE DE LA RUE DE LA CANCECETTE

Monsieur le Maire présente les résultats de la consultation pour le marché de travaux de voirie de la rue de la Cancette et indique que la commune a lancé une consultation le 26 mai 2023.

Après analyse de l'ensemble des dossiers reçus et retenus, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60% pour la valeur technique et 40% pour le prix des prestations) l'offre économiquement jugée la plus avantageuse est l'offre suivante :

Entreprise proposée : TPR – T2MS

Montant de l'offre proposée : 193 455,45 € HT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte cette proposition et autorise Monsieur le Maire à attribuer le marché et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE DE PRET DE 240 000€ A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un projet de travaux de voirie pour l'aménagement de la rue de la Cancette.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et les discussions ouvertes à ce sujet, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt de 240 000 euros, remboursable en 15 ans, au taux fixe de 4,47 %.

Le Conseil Municipal confère, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la réalisation de l'emprunt, la signature du ou des contrats de prêts à passer avec l'Établissement prêteur, et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y sont insérées.

Il affirme en outre qu'aucune lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

TRAVAUX DE VOIRIE « AMENAGEMENT DE LA RUE DE LA CANCECETTE » – DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT DE LA DROME AU TITRE DU SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS DE VOIRIE

Monsieur le Maire expose que le projet de voirie « aménagement de la rue de la Cancette » et dont le coût prévisionnel s'élève à 223 415,98€ HT, soit 268 099,17€ TTC est susceptible de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental de la Drôme au titre du soutien aux projets structurants de voirie, la commune étant éligible à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les travaux de voirie « aménagement de la rue de la Cancette » pour un montant global de 223 415,98€ HT, soit 268 099,17€ TTC et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre du soutien aux projets structurants de voirie auprès du Conseil Départemental de la Drôme.

AFFAIRES NON SOUMISES A DELIBERATIONS

Lors de cette séance, d'autres dossiers ont été évoqués et informations données :

- Le dernier conseil d'école en date du 20/06/2023
- La subvention DETR 2023 refusée pour le projet de la nouvelle bibliothèque
- La demande d'une étude de stratégie foncière dans le cadre du futur demi échangeur
- L'étude de faisabilité pour la création d'un camping sur la base de loisirs des Vernets
- Le prochain conseil municipal prévu le mardi 29 août à 18h
- Les fêtes est manifestations des mois de juillet et août 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15

Les Conseillers Municipaux

Le Maire,

Ludwig MONTAGNE